



REER OU FERR

Les Canadiens qui vivent avec la SP reçoivent l'aide et les soins dont ils ont besoin grâce à la générosité des donateurs de la Société de la SP. Certains de ces donateurs témoignent leur soutien envers les 100 000 Canadiens qui vivent avec la SP en faisant don de leur REER ou de leur FERR à la Société de la SP.

« La Société canadienne de la SP m'a donné confiance en moi. J'en apprend toujours davantage sur la SP, sur la Société de la SP et sur moi-même. » – Lizelle

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE TYPE DE DON?

- › **Vous aiderez des Canadiens** comme Lizelle (en haut, à gauche), qui a retiré de grands avantages de son adhésion au cercle des ambassadeurs de la SP et au programme d'aide pour les personnes ayant reçu un diagnostic récent de SP. Vous aiderez aussi de nombreuses autres personnes qui bénéficient des progrès de la recherche en SP financée par nos généreux donateurs.
- › **C'est gratuit** : il n'y a aucuns frais à payer pour ajouter un bénéficiaire ou changer de bénéficiaire pour vos comptes enregistrés.
- › **Il s'agit d'une option très souple** : vous choisissez ce qui vous convient, à vous et à votre famille. Vous pouvez opter pour un montant fixe ou un pourcentage de votre REER ou de votre FERR, et vous avez la possibilité de changer de bénéficiaire en tout temps.
- › Le don de REER ou de FERR est versé directement à la Société de la SP et n'est donc **pas assujéti à des frais d'homologation**.
- › Le montant du reçu officiel correspondant à votre don **compensera le montant d'impôt** applicable à votre succession puisque les REER et les FERR seront considérés comme des revenus, à votre décès.

COMMENT PROCÉDER POUR FAIRE UN DON DE REER OU DE FERR?

1. Communiquez avec l'institution financière auprès de laquelle vous détenez votre compte de REER ou de FERR.
2. Demandez à votre institution financière d'ajouter la Société de la SP comme bénéficiaire directement sur les documents relatifs à votre compte de REER ou de FERR.
3. Communiquez avec la Société de la SP pour l'aviser de votre don.

Nous espérons qu'après avoir pris les dispositions nécessaires à l'égard de vos proches, vous envisagerez de nommer la Société de la SP bénéficiaire de votre REER ou de votre FERR pour appuyer les Canadiens qui vivent avec la SP.